Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210295-20231218-181220238-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023 Publication: 21/12/2023

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants: 9

Présents:

1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente	9. M. Patrice MURE
2. Mme Cécile MARRIETTE	10.
3. Mme Claudine POYET	11.
4. Mme Emmanuelle GUIGNARD	12.
5. Mme Carol DE SIQUEIRA	13.
6 Mme Arlette MATHIFU	

- 7. M. Joël PUTIGNIER
- 8. M. Patrice ROMEUF

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Jutta JUHNKE Représentante d'autres associations (Centre social) - A donné pouvoir à Madame Claudine POYET

Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir) - A donné pouvoir à M. Patrice ROMEUF

Excusé.s:

M. Christophe BAZILE, Président Mme Géraldine DERGELET, Adjointe au Patrimoine

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative N°1 - Exercice 2023 - Section Fonctionnement

Afin d'équilibrer le budget CCAS - Exercice 2023 (Imputations de certains chapitres du budget sur la section fonctionnement), il est proposé au Conseil d'administration de procéder au vote de la décision modificative

Il est donc demandé à l'Assemblée de voter une décision modificative (N°1) : cf tableau ci-dessous

CCAS DE MONTRISON

N°	IN	IPUTATION	1	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
				SECTION	DE FONCTIONNE	MENT	
1		011 6288	020		Dépenses	Recettes	Les régularisations concernent :
				Autres			. des inscriptions de crédits supplémentaires :
	Chap 011				6 000,00		Complément crédit
		6232	020	Fêtes et cérémonies	6 000,00		
	Chap 012	64131	020	Rémunérations	8 000,00		0
	chap 65	657348	020	Subv fonct organismes publics	-20 000,00		0 0
VERIFICATION D'EQUILIBRE				D'EQUILIBRE	0,00	0,00	

Après en avoir discuté et délibéré, il est procédé à son approbation par vote à main levée.

Nombre de votants: 9 Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 11 (dont pouvoir de Mme Stéphanie MAZIOUX et Mme Jutta JUHNKE)

Nombre d'abstentions : 0

La délibération approuvant la Décision modificative N°1 - Exercice 2023- Section fonctionnement est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 18 DECEMBRE 2023.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,

Martine GRIVILLERS